Cinquante troisième année. - N° 226 A Samedi 23 et dimanche 24 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1135

70 – HAUTE-SAÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VESOUL-GRAY

Ventes et cessions

778 542 696 RCS Vesoul.
HAUTE-SAONE CONSEIL ELEVAGE.
Forme : Société coopérative agricole à capital variable.
Adresse : 17, Quai Yves Barbier, 70000 Vesoul.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion La Société Coopérative Agricole HAUTE SAONE CONSEIL ELEVAGE 17 Quai Yves Barbier, 70000 VESOUL | 778 542 696 RCS VESOUL AVIS DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé, établi le 3 octobre 2019, sous réserve de son approbation par les assemblées générales extraordinaires de chaque coopérative partie à l'opération, réunies le 19 décembre 2019, il est convenu que : - La Société Coopérative Agricole HAUTE SAONE CONSEIL ELEVAGE sise 17 Quai Yves BARBIER – 70000 VESOUL et immatriculée au RCS de VESOUL sous le numéro 778 542 696, dont le capital social au 30 juin 2019 s'élève à 5 410 euros, société apporteuse, apporte la totalité de ses actifs et de ses passifs à la Société Coopérative Agricole d'Elevage et d'Insémination Animale GEN'IATEST sise 4 rue des Epicéas – 25640 ROULANS et immatriculée au RCS de BESANCON sous le numéro 778 278 036, dont le capital social au 30 juin 2019 s'élève à 393 640 euros, société bénéficiaire, à la date d'effet de la dernière assemblée générale extraordinaire à tenir et avec une rétroactivité fiscale fixée au 1er juillet 2019 ; - Les coopératives parties à l'opération ont établi un projet de fusion par absorption de la Société Coopérative Agricole HAUTE SAONE CONSEIL ELEVAGE par la Société Coopérative Agricole d'Elevage et d'Insémination Animale GEN'IATEST, à qui la Coopérative HAUTE SAONE CONSEIL ELEVAGE fera apport de la totalité de son actif évalué à 1 001 231,58 euros, à charge de la totalité de son passif réel évalué à 570 991,70 euros, soit un apport net d'un montant de 430 239,88 euros. La totalité des actifs et passifs apportés sont évalués sur la base d'une situation comptable arrêtée au 30 juin 2019 ; - En vue de rémunérer l'apport, la Société Coopérative Agricole d'Elevage et d'Insémination Animale GEN'IATEST procèdera, à titre d'augmentation de son capital social, à la création de parts de 2 € de valeur nominale chacune, représentant le montant du capital social de la Société Coopérative Agricole HAUTE SAONE CONSEIL ELEVAGE de 5 410 € ; - Le rapport d'échange est calculé sur la base de la valeur nominale respective de chaque coopérative soit une part sociale de 2 € de la Société Coopérative Agricole d'Elevage et d'Insémination Animale GEN'IATEST, contre une part sociale de 2 € de la Société Coopérative Agricole HAUTE SAONE CONSEIL ELEVAGE ; - Compte-tenu de ces éléments, l'augmentation de capital réalisée par la Société

Coopérative Agricole d'Elevage et d'Insémination Animale GEN'IATEST au titre de la fusion, sera au 30 juin 2019, de 2 705 parts sociales de 2 €, soit un montant de 5 410 € qui portera le capital social de la société bénéficiaire de 393 640 € à 399 050 €. Les créanciers de la société apporteuse, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Conformément à l'article R 526-6 du code rural et de la pêche maritime, deux copies certifiées conformes du projet de fusion en date du 3 octobre 2019, sont déposées respectivement aux greffes des tribunaux de commerce de BESANCON et de VESOUL, le 12 novembre 2019.

